

« Enquête en classe »

Migrations, Enracinement, Déracinement



Archives départementales du Morbihan, 30 W 43 et 6 M 613 et INA



MORBIHAN

Thème 1 – Départ vers l'Amérique du Nord (1920-1930)

1

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN
—
ARRONDISSEMENT
DE PONTIVY
—
MAIRIE
DE
GOURIN

Gourin, le 22 Mars 1923

Le maire de Gourin à Monsieur
le Préfet du Morbihan

En réponse à votre demande
N° de renseignements concernant
* le mouvement d'émigration qui se
produit actuellement vers l'Amérique
de la part de familles de ce pays.
La cause première est le manque
de travail dans ce pays ; la 2^e le
gain énorme que l'on reçoit en
Amérique en considération du change.
Sinon les personnes travaillant en
Amérique sont considérées ne gagnent
pas le plus grand d'entre elles, pas
plus qu'en France mais gagnant
295 par jour cela fait 75 £ grâce au
change. C'est le change qu'il faut
améliorer.
Une 3^e cause est le manque de logement.
Si l'on trouvait un logis convenable à
prix raisonnable, on se contenterait
d'un salaire médiocre plutôt que d'
émigrer.

J. Kergaravat
maire

nombre

Lettre du maire de Gourin au préfet du
Morbihan, 22 mars 1923.

Archives départementales du Morbihan, 6 M 613

2

3

SOUS-PREFECTURE DE PONTIVY

Rapport mensuel---Avril 1924

3

Je crois devoir appeler votre attention sur le nombre toujours croissant de personnes qui sollicitent des passe-port pour se rendre soit au Canada, soit aux Etats-Unis d'Amérique.

Il a été délivré depuis le 1er Septembre dernier 72 passe-port pour ces destinations. Il y a lieu, au surplus de remarquer que Port-Colborn, (Canada), Miltown, Trenton et Lenox Mass. (Etats-Unis) sont les localités presque toujours désignées par les postulants, que ces derniers sont presque toujours des jeunes gens ou des jeunes filles et qu'enfin presque toutes les demandes proviennent du canton de Gourin.

Je me suis inquiété des diverses causes de ces émigrations et voici ce que j'ai pu recueillir.

Il est bien évident que les émigrants sont des agriculteurs ou des fils d'agriculteurs; néanmoins, ils passent l'océan pour aller s'embaucher dans des usines. A Miltown, (Etat de New-Jersey), notamment, il existe un établissement de la Compagnie française Michelin et c'est cette maison que j'ai vue spécifiée dans une demande de passe-port.

La fréquence de ces demandes ne semble due en aucune façon à une propagande étrangère en vue de recrutement dans son pays. Elle doit avoir sa cause unique dans le vif désir de jeunes gens, chaque jour plus nombreux dans la région, d'aller rejoindre leurs anciens camarades qui ne manquent pas, dans leurs lettres, de faire miroiter les facilités et les avantages pécuniaires de leur nouvelle existence. Plus d'un émigré est à même de faire parvenir chaque mois à ses parents la somme de mille francs ou davantage. A la vérité, cela s'explique aisément par l'élévation des salaires aux Etats-Unis et par le haut cours actuel du dollar. Néanmoins, l'émigration des jeunes agriculteurs du canton de Gourin et de Roudouallec est hypnotisée par ces chiffres. Nombreuses sont les personnes de Roudouallec et de Gourin qui désirent aller s'embaucher dans les usines américaines. Beaucoup ne peuvent y trouver du travail assuré; d'autres ne disposent pas de ressources suffisantes pour le voyage.

Un Sr. Kerlideo, ancien secrétaire de mairie et actuellement commerçant à Gourin est l'agent des compagnies de navigation transatlantique et canadienne pacifique. Il est le représentant rétribué de ces compagnies mais ne s'occupe pas du recrutement des émigrants. Son rôle vis-à-vis d'eux se borne à la perception du prix de la traversée et à la délivrance des billets. Il est à craindre que la plupart des émigrants ne reviennent jamais dans leur pays d'origine. En admettant même qu'ils acquiè-

Rapport mensuel du sous-préfet de Pontivy,
Avril 1924.

Archives départ. du Morbihan, 6 M 613

-rent l'aisance, ils tiendront à demeurer près de leurs enfants qui s'établiront là où se sont établis leurs parents. La Gendarmerie du Canton de Gourin compte dans cette région 80 indigènes.

X Cette fièvre d'émigration n'avait affecté jusqu'ici que la région de Gourin. Actuellement l'on voit quelques demandes surgir de la région du Faouët.

Il y a lieu enfin de signaler que des émigrés ou fils d'émigrés français résident au Canada reviennent dans la région de Roudouallec pour s'y marier et retournent aussitôt avec leurs épouses en Amérique.



Le Sous-Préfet :

[Signature]

Il y avait tout lieu de croire que l'enquête que j'avais demandée à Gourin pour compléter celle que j'avais moi-même effectuée sur place resterait ignorée. Il n'en est rien, du moins pour ce qui concerne M. Kerlideo qui vient de me faire tenir des affiches de la Cie. Transatlantique avec la carte ci-jointe à mon adresse. Comme je le disais plus haut, je demeure persuadé que "sa seule réclame" ne concerne que les formalités de passage à bord des paquebots.

Sous-Préfecture

DE

PONTIVY1ère Division
N° 6 Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Pontivy, le 11 avril 1928.

13 AVRIL 1928

*Le Sous-Préfet de Pontivy**à Monsieur le* Préfet du Morbihan.

Pour répondre à votre communication du 10 de ce mois concernant l'émigration en Amérique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, depuis le 1er août 1926 jusqu'au 31 mars 1928, il a été délivré :

353 passeports dont 251 hommes et 102 femmes, pour les Etats Unis
46 - 40 - 6 - , pour le Canada,
soit au total 399 passeports. La presque totalité des émigrants aux Etats-Unis se rendent à Miltown (Etat de New Jersey), où la firme Michelin possède des usines. Les émigrants de la région de Gourin ont donné le nom de cette localité à l'endroit principal où ils se sont groupés.

Les émigrants pour le Canada se fixent aux environs de Toronto, où ils s'adonnent à la culture. Cette question a fait l'objet d'un rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser en 1924; M. le Commissaire spécial de Lorient est venu également, sur vos instructions, faire une enquête sur place. Les causes de cette émigration constante demeurent les mêmes.

Le Sous-Préfet,



Lettre du sous-préfet de Pontivy au préfet du Morbihan, 11 avril 1928.
Archives départ. du Morbihan, 6 M 613

C O P I E

Il y a quelques jours, le Président de la Chambre de Commerce française à Montréal recevait la visite de deux bretons, venus au Canada dans des conditions pitoyables. Il a réussi par bonheur à leur trouver immédiatement un modeste gagne-pain.

Ces deux hommes faisaient partie d'un groupe d'une quarantaine d'émigrants, récemment arrivés de nos Départements de l'Ouest, quelques-uns d'entre eux ont pu presque aussitôt repartir pour la France, mais les autres ont dû demeurer à Montréal, faute de pouvoir payer leur voyage de retour. Ils avaient quitté leur village de Bretagne sur les conseils persuasifs de deux racoleurs professionnels: l'un se nomme: l'un se nomme: LEROUX et demeure à Gourin (Morbihan), il opère pour le compte de la White Star; l'autre est un certain BOIDEC de Roncolanec (Finistère), qui est au service de la Compagnie Cunard.

Information concernant des conditions d'arrivée de migrants français au Canada, [1930].

Archives départ. du Morbihan, 6 M 613

AMERICAN CONSULAR SERVICE
Consulat des Etats Unis d'Amérique,
3 rue Kléber, Nantes.

17 Mai 1926.

Monsieur le Préfet
du Morbihan,
Vannes, Morbihan.

Monsieur le Préfet,

Conformément à la demande exprimée par votre lettre du 15 Mai 1926, j'ai l'honneur de vous faire savoir que d'après les prescriptions de la loi d'Immigration du 5 Février 1917, toute personne âgée de plus de seize ans, ne sachant ni lire ni écrire, se verra refuser indiscutablement l'entrée des Etats Unis d'Amérique; Monsieur Alain Michel, pour la raison indiquée ci-dessus, s'est donc vu, le 1er Mars 1926, refuser le visa de son passeport émis par la Sous Préfecture de Pontivy.

En outre, je dois vous informer que je ne connais Monsieur Kerlideo que comme agent de la Compagnie Générale Transatlantique à Gourin, Morbihan.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul des Etats Unis d'Amérique:

Fred D. Fisher

Fred D. Fisher.

811.11-Michel, Alain

HP:ed.

Lettre du Consulat des États-Unis concernant le refus d'accorder un visa à Alain Michel, 17 mai 1926.

Archives départ. du Morbihan, 6 M 613

Ministère
de l'Intérieur

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

---:---:---

Direction
du Personnel
---:---
2ème Bureau

Paris, le 4 Avril 1921.

Passeports
à des familles de
cultivateurs voulant
émigrer.
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
Messieurs les Préfets.

Mon attention a été appelée sur la nécessité d'enrayer dans toute la mesure du possible l'émigration des familles paysannes en pays étranger.

Il importe, en effet, au plus haut point de conserver à notre agriculture nationale toutes ses ressources et toutes ses disponibilités en main-d'œuvre.

Si des contingences locales ne permettent pas à quelques individus ou à quelques familles de trouver l'emploi de leur force de travail, d'autres régions au contraire souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre agricole.

C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture a institué un service précisément chargé de renseigner les ouvriers ou exploitants agricoles momentanément sans travail et de leur fournir toutes indications utiles pour leur permettre de trouver sur notre territoire des exploitations à leur convenance.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien lorsque vous serez appelé à délivrer des passeports d'émigration aux familles paysannes, intervenir de la manière la plus pressante auprès des demandeurs, pour les dissuader de quitter la France en leur faisant observer qu'il leur est possible de trouver des exploitations agricoles à leur convenance sur notre territoire et que pour cela ils n'ont qu'à adresser au Ministère de l'Agriculture (Service de la Main-d'œuvre agricole).

Plus spécialement, en ce qui concerne les personnes qui auraient l'intention d'émigrer au Canada, il conviendra de leur signaler tout particulièrement les graves mécomptes auxquels sont exposés les Français qui se dirigent sur ce pays.

En effet, par suite de la situation économique défavorable et de la crise de chômage qui en résulte, le gouvernement canadien a été amené à prendre des mesures restrictives de l'immigration en imposant aux personnes qui désirent séjourner sur le territoire du Dominion la possession d'un capital minimum dont le montant varie suivant les catégories de professions.

D'autre part, le ralentissement de la production a pour conséquence d'empêcher les immigrants de trouver un emploi suffisamment rémunérateur, de telle sorte que beaucoup d'entre eux deviennent une charge pour nos colonies qui ont déjà peine à venir en aide à leurs propres indigents ou chômeurs.

Enfin, j'estime qu'il convient de porter ces diverses indications à la connaissance des Groupements professionnels de votre département, afin qu'ils puissent s'ils le jugent utile, organiser une propagande contre l'émigration.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me rendre compte de son exécution.

P. le Ministre de l'Intérieur,
Le Directeur du Personnel,
Signé: BENEDETTI.

Reçu 19.14
2.19.21

Canada

Lettre du Ministre de l'Intérieur aux préfets, 4 avril 1921.

Archives départ. du Morbihan, 6 M 613

Questions

1 – Quelles sont les raisons du départ des Morbihannais vers l'Amérique du Nord dans les années 1920-1930 ?

2 – Quelle région du Morbihan est particulièrement concernée par cette migration ?

3 – Combien de passeports ont été délivrés par la sous-préfecture de Pontivy entre 1926 et 1928 pour l'Amérique du Nord ?

4- Comment les migrants sont-ils incités à émigrer ?

5 – Quelles sont les conditions à remplir pour émigrer aux États-Unis et au Canada dans les années 1920 ?

6 – Selon les documents, quelles professions les migrants occupent-ils une fois installés en Amérique du Nord ?

7 – Quelles sont les conséquences d’une telle émigration pour la France ? Comment le Ministre de l’Intérieur souhaite-t-il y remédier ?

Thème 2 – Espagnols réfugiés en Morbihan (1937-1940)

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

Commissariat Spécial
de LORIENT

n° 2970

a/s des réfugiés espagnols

Lorient, le 28 Février 1939

**PRÉFECTURE
* - 1 MARS 1939 ***

Confidentiel

Le Commissaire Spécial
à Monsieur Le PRÉFET du MORBIHAN - VANNES

- Cabinet -

Référence à votre instruction secrète du 24 courant,
relative aux réfugiés espagnols admis sur notre territoire,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis l'arrivée
dans le département de réfugiés espagnols, aucun incident grave
n'est parvenu à ma connaissance.

La surveillance exercée par mon service s'est plutôt limitée
à Port-Louis - Quiberon - Kerhostin et Belle-Ile.

En général, les réfugiés ne s'éloignent pas des centres
qui leur sont assignés. Ils se rendent en ville pour y faire
quelques petits achats et expédier des lettres.

Ils obéissent assez bien aux ordres et consignes qui leur
sont donnés.

Parmi les réfugiés se trouvant dans les centres ci-dessus,
on peut citer comme personnalités un peu marquantes:

Centre de Kerhostin: MALLO-NUNER Jeroniso, 51 ans, fon-
ctionnaire qui, avant la révolution, était chef de service des
allocations ouvrières au Ministère du Travail, à Barcelone.
Pendant la guerre, il était, d'après ses dires, Juge d'Instruc-
tion du parti socialiste?

Il est accompagné de sa femme et de son enfant âgé de 5 ans
(n° 36-37 et 38 de la liste dont les notices ont été adressées
à la Préfecture).

- M. VINOS-ARCOS Rodolfo, 55 ans, qui était chef de service
des Coopératives au Ministère du Travail à Madrid et ancien
Député des Cortès. Il est accompagné de sa femme et d'un fils
âgé de 13 ans (n° 33-34 et 35 de la liste dont les notices
ont été adressées à la Préfecture).

Dans les autres centres, ainsi que dans celui de Kerhostin
se trouvent des femmes d'officiers, des employées au Ministère
de l'Aviation.

L'une de ces réfugiées: Oliva JUSTA femme GIMENEZ - n° 17
de la liste - a son mari qui était, avant la révolution, Secré-
taire du parti socialiste à Madrid et pendant la guerre:
Commissaire politique d'aviation.

S. N. 486 G Mod. n° 6

7

Rapport du commissaire spécial de police de Lorient au
préfet du Morbihan, 1^{er} mars 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 577

En général les réfugiés ont exprimé des remerciements à leur arrivée dans les centres. A ce moment ils étaient fatigués, inquiets et heureux d'avoir pu trouver asile en France pour échapper aux bombardements et peut être représailles.

A part quelques éléments douteux, on peut dire qu'ils se conduisent bien et ne font l'objet d'aucune critique sérieuse.

Leur état d'esprit est plutôt mauvais. Beaucoup d'entre eux ne veulent plus retourner en Espagne, mais seraient désireux de gagner le Mexique.

Ils n'ont pas confiance dans les promesses de Franco et disent que la France ne devrait pas, elle aussi, croire à ce que promet Franco, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés en Espagne Nationaliste. Ceux-ci seront, croient-ils, l'objet de représailles du fait d'avoir été républicains.

La majeure partie des réfugiés est arrivée dans le dénuement le plus complet et sans argent. Ils ne se plaignent pas de la nourriture et de l'hospitalité accordées, mais ne paraissent guère disposés, pour le moment, à rejoindre l'Espagne. Beaucoup attendent de savoir où se trouvent réfugiés les membres de leur famille, notamment le mari, pour prendre une décision.

La propagande faite dans les centres a été peu active, ainsi que celle faite par des groupements de l'extérieur.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat des surveillances exercées sur ces centres de réfugiés.

Le Commissaire Spécial,



REFUGIES ESPAGNOLS

8

Répartition du convoi de 523 réfugiés
arrivé à Vannes le jeudi 2 Février 1939

- Dirigés sur Quiberon (Colonie de vacances des Amis de l'Ecole laïque de Pontivy)	75.
- Dirigés sur Port-Louis	251.
- Dirigés sur l'Abbaye St-Michel de Priziac	35.
(dont 17 orphelins)	
- Descendus à l'Hôpital d'Auray	2.
- Descendus à Vannes (Hôpital)	10.
- Conduits dans les bâtiments de l'ancien hôpital rue de la Loi, à Vannes	150.
Total	523.

Document concernant l'arrivée à
Vannes de réfugiés espagnols le
2 février 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 577

Règlement des réfugiés espagnols

- 1° L'entrée de la Salle des fêtes est rigoureusement interdite, sans motif de service.
- 2° Les réfugiés pourront à partir du 21 février, fin de la période de quarantaine, sortir de 10 heures à 17 heures.
- 3° Sans une autorisation spéciale et écrite les réfugiés ne pourront sortir en dehors des limites de la Commune.
- 4° Le nettoyage des locaux sera assuré chaque jour par les soins des réfugiés eux-mêmes, le nettoyage du réfectoire et de la vaisselle sera effectué après chaque repas.
- 5° Au moment des repas 7 heures 30, 12 heures et 19 heures, tous les réfugiés devront être présents au réfectoire. Chacun devra occuper la même place aux repas.



Le 14 février 1939
Le Maire.

[Signature]

Règlement pour l'hébergement de réfugiés
espagnols à Malestroit, 14 février 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 577

CENTRE de GUER .

REGIMENT Local des REFUGIES ESPAGNOLS .

Dès leur arrivée à GUER ,les Refugiés Espagnols ,ont été hébergés par les soins de la Municipalité dans les locaux restés libres de l'Ecole Publique ,sis rue de la Roche .

Ils ont à leur disposition CINQ Pièces vastes et confortables,dont TROIS sont occupées par la famille WALESTA qui se compose de :

Un Homme

CINQ Femmes

Enfants ,dont une jeune fille de 16 ans .

Les deux autres pièces sont occupées par la Famille GOMEZ , originaire de GUARENA .province de BADAJOZ -se composant de :

UN Homme .

Deux Femmes

Trois enfants .

COUCHAGE - Des lits généreusement prêtés par des personnes de la ville ,ont été installés dans les pièces ,ces lits sont pourvus de toute la literie nécessaire (draps - couvertures de laine -Oreillers

CHAUFFAGE -Les pièces sont chauffées journellement avec le bois que fournit une fois par semaine la Municipalité .

ECLAIRAGE -Dans chaque pièce fonctionne l'électricité .

NOURRITURE-M. BILLARD -Restaurateur à GUER , a accepté de nourrir les réfugiés Espagnols , suivant le tarif préfectoral , (Enfants jusqu'à 16 ans ..6f
Adultes 9f

SORTIES- Ici ,les Refugiés Espagnols sont libres de circuler , ils sortent d'ailleurs rarement et préfèrent rester chez eux .

VISITES SANITAIRES - Les visites sanitaires sont effectuées régulièrement par les deux Docteurs de la localité (chacun ayant sa quinzaine) Actuellement une vieille Dame,originaire de BARCELONE est souffrante depuis une quinzaine et reçoit les soins de M. le Docteur FORGET de GUER .Elle a nom Josepha Campe MARTI ,et est âgée de 65 ans .

LETTRES - Conformément aux instructions Préfectorales ,La Municipalité de GUER a fait connaître aux Refugiés Espagnols qu'ils pouvaient librement correspondre , et bénéficiaient une seule fois par semaine de l'affranchissement des lettres .

JOURNAUX- Aucun journal soit Français , soit Espagnol n'est transmis aux Réfugiés .

ARMES - Une fouille a été opérée chez les Refugiés en présence de M. le Maire de GUER , et du Brigadier-Chef de Gendarmerie ,aucune arme n'a été découverte et aucun réfugié n'a été trouvé porteur d'aucune arme .

10

Règlement pour l'hébergement de réfugiés espagnols à Guer, [Février 1939].

Archives départ. du Morbihan, 4 M 577

Auray, le 8 février 1939

Madame Rollo, directrice de
l'école - scolaire d'Auray. Gare

Monsieur le Préfet.



J'ai l'honneur de vous
communiquer que nous dispo-
sons, à l'école, d'un lot de
vêtements, coiffures, chaussures,
conserves considérable et desti-
né aux réfugiés espagnols.
Le tout classé et étiqueté.

Les donateurs seraient heureux
de voir utiliser ces dons le plus
rapidement possible.

Je prends la liberté de vous
demander si, de la Préfecture
un camion (les colis sont
trop nombreux pour être trans-
portés en voitures particulières)
ne pourrait venir prendre
livraison, dès vendredi, des
effets et aliments divers que
nous avons à notre disposition.

Truiville agréer, Monsieur
le Préfet, l'assurance de
ma considération distinguée

A. Rollo.

Lettre de Mme Rollo, institutrice à Auray,
concernant la mise à disposition de colis pour
aider les réfugiés espagnols, 8 février 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 577

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

Le Palais, le 3. Septembre 1937.

HOPITAL-HOSPICE DÉPARTEMENTAL
DE LE PALAIS

(Belle-Ile-en-Mer)

Téléphone: 0-52

C. C. P. Nantes N°.....

N°.....

MONSIEUR LE PREFET DE LA GIRONDE

BORDEAUX

Monsieur:Le Prefet,

D'accord avec Monsieur le Sous-Prefet de Lorient, spécialement chargé du centre des Réfugiés Basques de Le Palais, Belle Ile en mer (Morbihan) je vous serais très obligé de délivrer à Mademoiselle ROSARIO GONZALEZ - Bar Zaragoza - Rue de la Fontaine n° 43 - Bordeaux - une requisition (Indigent) lui permettant gratuitement de rejoindre à Le Palais (Morbihan), son père et ses 2 soeurs.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer Monsieur le Prefet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Directeur du Centre
Econome de l'Hopital Departemental de Palais.

Stéphen

Demande de délivrance d'un bon permettant à une réfugiée espagnole de rejoindre des membres de sa famille réfugiés à Belle-Île, 3 sept. 1937.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 597

Quideron 24-3-39

Monsien Perfecto de (Morbi-han)
Ruego a Vd. si le es posible darne detalles de mi padre ~~Jose~~ Claramunt Pellegri.
Mi situación es la siguiente, voy solo con mis dos hermanos pequeños de 9 y 5 años y yo tengo 13 sin madre porque se quedo en el ospital Clinico de Barcelona heria. y a hora nos encontramos los 3 hermanos sin padre ni madre (desahampados). De luego a Vd. si pudiera darne detalles de mi madre ~~donde~~ Francisca Pinos Millan Capital Clinico (Barcelona)

Con gracias anticipadas me vintero suya y efectísima S. J.

Pelipe Claramunt

Lettre d'un adolescent réfugié espagnol demandant à obtenir des renseignements sur sa mère hospitalisée à l'hôpital de Barcelone, 24 février 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 598

Département
du
Morbihan
Réfugiés espagnols

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vannes, le 10 Mars 1939.

2ème liste

Le Préfet du Morbihan
à Messieurs les Préfets.

Les réfugiés espagnols ci-après désignés, évacués dans mon département, ont été séparés de membres de leur famille.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, au cas où certaines des personnes recherchées se trouveraient dans votre département, me préciser leur adresse.

Le Préfet,
Henry PITON.

Identité des demandeurs	Personnes recherchées
Mme Pilar Lhines, recherche	: son mari: Esidoro Zamora Parra : sa mère: Josefa Malla Alias : sa soeur: Solidad Lhines Malla : son frère: Francisco Lhines Malla : sa belle-fille: Trinidad Juanos Cas- : : tilla : ses nièces: Pilarin Lhines Juanos : : Nuri Lhines Juanos : : Pepita Lhines Juanos : : Concha Puxoy.
Mme Elisa Martinez Gimenez	: son mari: Miguel Catalan Munoz : du 40ème bataillon de Carabiniers.
Mme Pilar Estarriol	: son mari: Duenas Pulido Mauricio : du 21ème bataillon de carabiniers.
Mme Josefina Brana Castano	: son frère: Lorenzo Brana Castano
Mme Mari Duenas	: Juan Velasco Gamacho, du 21ème : bataillon de carabiniers.
Mme Encarnacion Brana Castano	: ses fils: Etelvina Canga Brana : : Roberto Canga Brana
Mme Benerita Saiz	: son mari: Innocente Herraz Saiz
Mme Teresa Pelleres	: son mari: Cinto Caseres Vidal
Felipe Claramunt	: son père: José Claramunt Pelleguin : sa mère: Francisca Pinos Millan

Courrier du Préfet du Morbihan adressé aux préfets des autres départements concernant la recherche de réfugiés espagnols dont des membres de la famille sont hébergés en Morbihan, 10 mars 1939.

Archives départ. du Morbihan, 4 M 598

Questions

1 – Quelles sont les raisons de l'arrivée des réfugiés espagnols en France au début de l'année 1939 ?

2- Dans quels types d'établissements morbihannais sont hébergés les réfugiés ?

3 – Quelles sont leurs conditions d'hébergement ? Observez-vous des différences entre les centres ?

4 – Comment est perçue l'arrivée des réfugiés par les habitants de la région d'Auray ?

5 – Laquelle des préoccupations principales des réfugiés espagnols en France est illustrée par les documents 12, 13 et 14 ?

L'exemple du parcours d'une réfugiée espagnole : Isabel Arjemi

15

DÉPARTEMENT du Morbihan
COMMUNE de Bloemur

DOSSIER D'ÉTRANGER

RÉSERVÉ A LA PRÉFECTURE

Date de réception à la Préfecture : 21 Mars 1944
Numéro de la Préfecture : 2883
Carte délivrée le 20 avril 1944
Valable du 5 Mars 1944 au 4 Mars 1945
Numéro : 12 HA 17053
Carte refusée le

DEMANDE DE { première carte
renouvellement } CATEGORIE (1) Travailleur Industriel

Demande déposée le 15 Mars 1944 Numéro du registre de la commune : 897

Nom (2) Arjemi née Nunez
Prénoms : Isabelle
Nationalité : Espagnole
Date de naissance : 1^{er} février 1914 Lieu de naissance : Salamanka (Esp.)
Profession : aide cuisinière
Adresse actuelle : Camp franco - Bloemur

ÉNUMÉRATION DES PIÈCES TRANSMISES

PIÈCES OBLIGATOIRES :

- 1^{re} Requête sur papier timbré ;
- 2^e Fiche individuelle blanche revêtue d'une photographie ;
- 3^e Fiche individuelle jaune revêtue d'une photographie ;
- 4^e Photographie destinée à la carte d'identité ;
- 5^e Recu du versement de taxe délivré par l'Administration des Postes ;
- 6^e Carte d'identité périmée n° : (S'il s'agit d'un renouvellement.)

PIÈCES SPÉCIALES (3)
(A joindre selon les cas) :

- 1^{er} Travailleur : contrat de travail visé favorablement, certificat sanitaire et sous-conduit s'il y a lieu ;
- 2^e Changement de catégorie : pièces justificatives ;
- 3^e Parents d'enfants, réfugiés, étudiants, marins, etc. : pièces justificatives de situation ;
- 4^e Engagés volontaires : état signalétique des services et campagnes ;
- 5^e Anciens volontaires : état signalétique des services, certificat de bonne conduite ;
- 6^e Indigents : certificat de constatation officielle délivré par le Maire ;
- 7^e Artisans : certificat du contrôleur des contributions directes ;
- 8^e Réfugiés : s'il y a lieu, attestation du représentant de l'Office international Nansen.

TAXE
Taxe appliquée (4) 100

PÉNALITÉ DE RETARD
Nombre de mois :
Taux mensuel :
Montant :
Numéro du reçu postal :
Contravention pour retard dressée le

DROIT NANSSEN
(S'il s'agit d'un réfugié qui y est soumis.)
Droit applicable :
Numéro du reçu postal :

(1) Indiquer : « travailleur », ou « non travailleur », ou « artisan », ou « indigent », etc.
(2) Préciser la femme mariée, indiquer son nom de femme et ajouter son nom de jeune fille.
(3) Broyer les mentions inutilisées.
(4) Motiver l'attribution de la taxe réduite ou de la dispense de taxe.

Ne pas omettre de remplir la notice à l'intérieur

56

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉCÉPISSÉ
DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ
DE TRAVAILLEUR AGRICOLE OU INDUSTRIEL (1)
(Première carte ou renouvellement.)

Délivré sur présentation d'un sauf-conduit établi à la frontière, d'un contrat de travail muni d'un avis favorable, d'un récépissé établi dans un autre département, d'une carte d'identité à validité normale périmée.

Le titulaire, exerçant la profession de :
a souscrit un contrat de travail pour une durée de :
à compter du : avec M.
demeurant à :

Ce contrat a été visé par le Ministère du Travail, sous le n° : par le Ministère de l'Agriculture.

ÉTAT CIVIL :
Nom : Arjemi née Nunez prénoms : Isabelle
né le 1^{er} février 1914 à Salamanka (Esp.)
de nationalité espagnole
résidant à Bloemur Camp franco

(1) Biffer la ou les mentions inutilisées.

Dossier de demande de délivrance d'une carte de travailleur étranger pour Isabel Arjemi, 1942-1944.

Archives départ. du Morbihan, 30 W 43

30 W 43

En cas de demande de remise totale ou partielle fournir toutes indications utiles

Avis sur la suite à réserver à cette demande :

1^{er} Renseignements confidentiels.

Conduite :
Moralité :
Attitude au point de vue national :
Renseignements divers :

Insuffisamment connu dans la commune

5^e Avis personnel du Maire (ou du Commissaire de Police) sur la suite à réserver à la présente demande.

Inconnu du Maire

A Bloemur le 15 Mars 1944
LE MAIRE (ou le Commissaire de Police)
(Ne pas signer à la grille.)

Décision préfectorale Accordée

A Pannet le 20 Avril 1944
(Signature)
Pour le Préfet
Le Chef de Service chargé.

16

16

Carte d'identité d'étranger d'Isabel Arjemi, 1942.
Archives départ. du Morbihan, 30 W 43

17

Visa de départ d'Isabel Arjemi pour se rendre à Hennebont, 21 sept. 1943.
Archives départ. du Morbihan, 30 W 43

18

Certificat de travail délivré par l'organisation TODT.
Archives départ. du Morbihan, 30 W 43

16^e Légion. A St Laurent-de-la-Salanque, le 20 mars 1942

Compagnie des Pyr-Orles.

Section de Perpignan. R A P P O R T

Brigade de St
Laurent-de-la-Salanque.

N° 97/2

de l'Adjudant CALVET Commandant la brigade
de St Laurent-de-la-Salanque,
sur le ressortissant espagnol ARJEMI Isabelle
--:--:--

REFERENCE: Lettre de M.le Préfet du 13 Mars 1942.

Pièces jointes:

1^o Lettre de M.le
Préfet.

2^o Note Maire du
Barcarès.

La réfugiée espagnole ARJEMI Isabelle, objet
de la demande ci-jointe, est née le 1 février 1914
à Salamanque (Espagne) fille de Nunez José et de
Rangel Carmen, elle réside actuellement au Barcarès.
Madame ARJEMI est entrée en France, courant
février 1939, et a été dirigée sur Orléans, où elle
est restée pendant un an environ. Elle a été ensuite
dirigée dans le département de la Dordogne, où elle
est restée quatre mois.
Le mari de cette réfugiée qui était au Camp
d'Argelès sur Mer, ayant été envoyé aux services
Techniques du Camp du Barcarès, elle a été autorisée
à venir résider dans cette commune où elle est arriv
le 15 juin 1941.
Madame ARJEMI était détentrice d'un récépiss
de demande de carte d'identité, qui arrivé à expira
tion, lui a été renouvelé par la mairie du Barcarès,
le 5 mars 1942.
Depuis son arrivée au Barcarès, cette femme a
eu une bonne conduite et n'a jamais fait l'objet
d'une remarque défavorable.
Le Chef de brigade émet un avis favorable à la
demande de récépissé qu'elle sollicite.

Elaguer

Enquête de gendarmerie concernant
Isabel Arjemi pour le renouvellement
de sa carte d'identité d'étranger,
20 mars 1942.

Archives départ. du Morbihan, 30 W 43

À l'aide de son dossier de demande de délivrance d'une carte de travailleur étranger, retracez le
parcours d'Isabel Arjemi de sa naissance jusqu'à son séjour en Morbihan.

PREFET MORBIHAN - SERVICE DES RAPATRIES -

PREFET ILLE ET VILAINE I.G.A.M.E. POUR LA REGION DE RENNES - (RAPATRIES)

POUR FAIRE SUITE A VOTRE TELEGRAMME DU 28 JUILLET J'AI L'HONNEUR DE VOUS FAIRE
CONNAITRE QUE L'EFFECTIF DES RAPATRIES DIRIGES SUR LE MORBIHAN A PARTIR DU
CENTRE DE DISPERSION DE RENNES S'ELEVE A 293 ET NON A 267.

A CE CHIFFRE IL CONVIENT D'AJOUTER 6 PERSONNES DIRIGES DIRECTEMENT DU CENTRE
D'ACCUEIL DE PARIS ET 5 AUTRES DU CENTRE D'ACCUEIL DE TOULOUSE.

DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL MON DEPARTEMENT A DONC RECU AU TOTAL 304 RAPATRIES
JE PRECISE QUE LE CENTRE D'HEBERGEMENT OUVERT AU LYCEE DE JEUNES FILLES DE VANNES
EST EN MESURE DE RECEVOIR 30 AUTRES PERSONNES MAIS JE VOUS SIGNALE QUE LA PENURIE
DE LOGEMENT EN PARTICULIER A VANNES ET A LORIENT, ET LES POSSIBILITES D'EMPLOIS
TRES LIMITEES SINON INEXISTANTES RENDENT TRES DIFFICILE LE RECLASSEMENT DES
RAPATRIES DEJA IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE DU MORBIHAN.

J'AJOUTE QUE DES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N° 62-46 DU 23 JUILLET COMMENCENT
A ETRE EXECUTEES. FIN. SIGNE JEAN-PAUL ROY. FIN TELEGRAMME.

VANNES, le 1er AOUT 1962.

Le Préfet,

JNW 8121
Jean-Paul ROY.

Télégramme du préfet du Morbihan au préfet d'Ille-et-Vilaine concernant les rapatriés d'Algérie, 1^{er} août 1962.

Archives départ. du Morbihan, 1513 W 44

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL
DES FRANÇAIS MUSULMANS

Hôtel de la Préfecture

- VANNES -

Vannes, le 13 SEPT 1963

Monsieur le Préfet,

Le Comité que j'ai l'honneur de présider s'est fixé comme but d'aider les Pouvoirs Publics à reclasser les anciens supplétifs qui, par suite de leur attachement à la France, ont dû quitter l'Algérie.

Plusieurs milliers d'Algériens ont été ainsi contraints, pour éviter des représailles, de gagner la Métropole en amenant généralement avec eux leur femme et leurs enfants.

Le reclassement de ces musulmans qui ont tous opté pour la nationalité Française se révèle très difficile car ils doivent s'adapter à un mode de vie totalement différent de celui qu'ils ont connu en Algérie.

Le Gouvernement a engagé à cet effet une action de grande envergure qui porte largement ses fruits, mais les Pouvoirs Publics ne peuvent à eux seuls résoudre tous les problèmes qui se posent à chaque instant, et c'est pourquoi ils ont encouragé la création d'un Comité National d'Aide aux Français Musulmans, qui est présidé par M. PARODI, Vice-Président du Conseil d'Etat.

Il existe plusieurs comités départementaux analogues au nôtre qui sont rattachés à ce Comité National.

En raison des difficultés d'emploi dans le Morbihan notre action a été relativement limitée, mais les résultats acquis sont tout de même intéressants puisqu'une trentaine d'anciens supplétifs ont pu être reclassés dans diverses entreprises du Morbihan.

Mais si la question de l'emploi est pratiquement résolue, il reste maintenant à assurer aux intéressés un logement décent.

Monsieur le Préfet
du Morbihan

- VANNES -

...

Lettre de la présidente du comité départemental d'accueil des Français musulmans au préfet du Morbihan concernant l'accueil des Harkis, 13 sept. 1963.

Archives départ. du Morbihan, 1513 W 42

La plupart des anciens harkis ou moghaznis sont accompagnés de leur famille, et les conditions actuelles d'habitation sont généralement insuffisantes ou précaires (locaux trop petits ou insalubres, location consentie pour une courte durée, logement situé trop loin du lieu de travail).

Avec votre approbation et celle de M. le Ministre des Rapatriés, nous avons projeté de regrouper près de VANNES vingt familles ; les autres, installées près de LORIENT et de JOSSELIN où du travail a été procuré au père, pouvant demeurer dans leur logement actuel.

Pour réaliser ce regroupement le Comité a l'intention de faire construire cinq groupes de quatre logements préfabriqués sur un terrain qu'il va acheter à 3 kilomètres de VANNES, en bordure de la Route de PONTIVY.

Le coût total de l'opération est évalué à 320.000 Fr environ, ce qui représente une dépense moyenne de 16.000 Fr par logement de trois pièces.

Les subventions de l'Etat et du Comité National, ainsi que les fonds recueillis directement par nos soins atteignent 210.000 Fr.

Il nous faut donc trouver encore 110.000 Fr pour que nous puissions atteindre notre objectif.

Nous avons pensé que le Conseil Général du Morbihan accepterait sans doute de nous aider à accomplir un devoir de solidarité à l'égard d'hommes et de femmes qui ont tout perdu parce qu'ils avaient accepté de défendre les intérêts de la France.

Le Comité d'Aide aux Français Musulmans vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir envisager la possibilité d'intervenir auprès de l'Assemblée Départementale pour que lui soit accordée une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

La Présidente,

Jane ROY.



Exemple de baraquement en préfabriqué projeté pour la cité des Ajoncs à Saint-Avé. [1963].

Archives départ. du Morbihan, 1513 W 42

Inauguration de la cité des Ajoncs à Saint-Avé en présence du préfet et de son épouse, 14 juin 1964.

INA

[l'Ouest en mémoire - Inauguration d'un village de harkis à Saint-Avé \[Muet\]](#)



À Saint-Avé, les harkis ont recommencé leur vie

Ily a soixante-deux ans, les accords d'Évian mettent fin à la guerre d'Algérie. Pour des harkis, c'est l'arrivée en France métropolitaine. En Bretagne, une seule commune les accueille : Saint-Avé (Morbihan).

Que connaissaient-ils de la Bretagne ? Rien ou si peu. Et de Saint-Avé, près de Vannes, cette commune du Morbihan ? Certainement rien. Et pourtant, c'est ici que se retrouvent plusieurs familles de harkis, ces militaires qui avaient choisi le camp de la France et son armée durant la guerre d'Algérie. Elles sont parvenues à quitter leur terre natale devenue indécidable pendant les accords d'Évian du 18 mars 1962. Ils scellent la fin des combats. Pour autant, leur signature n'apporte pas la paix. Pour le nouveau pouvoir algérien, ces harkis sont des traîtres et ils sont pourchassés. Leur salut, lorsqu'ils le peuvent, passe par une installation en France métropolitaine, une terre qui leur est totalement inconnue.

Une cité détruite dont il ne reste que les souvenirs

Les villes et communes françaises ne se bousculent pas pour les accueillir. En Bretagne, Saint-Avé est la seule à s'engager avec la construction de modestes logements, la cité des Ajoncs, où plusieurs familles vont s'installer. *Ouest-France* l'évoque le 18 juin 1963 alors qu'elle n'est pas encore sortie de terre. A la fin de l'année, le projet se précise. « Il s'agira d'une véritable cité qui comprendra cinq groupes de quatre logements. De quoi loger vingt familles », écrit le journal le 12 décembre 1963.

Manifestement, les travaux n'ont pas traîné. Cette cité, des deux-pièces cuisine, se veut avant tout fonctionnelle. Avant l'été suivant, le 14 juin 1964, le préfet du Morbihan peut couper symboliquement le ruban tricolore et inaugurer la cité des Ajoncs. Le début d'une nouvelle vie pour ces familles déracinées qui sont encore loin d'avoir pris tous leurs repères.

Cette inauguration est aussi l'occasion de lancer un appel pour trouver du travail aux chefs de famille, et à



L'inauguration, en septembre 2018, de la plaque rappelant la présence de familles de harkis à Saint-Avé (Morbihan), près de Vannes, à la cité des Ajoncs, aujourd'hui disparue. (PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE)

des bonnes volontés pour aider les mères de famille et leurs enfants à s'y retrouver dans ce nouveau monde. Cela passe aussi par des gestes symboliques comme cette nouvelle visite, quelques semaines plus tard, du préfet, cette fois pour le 14 juillet. Il fera encore le déplacement, par exemple, pour l'arbre de Noël organisé pour les familles.

Cette cité des Ajoncs n'existe plus aujourd'hui que dans les souvenirs et les mémoires. Elle a été rasée au début des années 1980. « C'est une histoire extrêmement silencieuse dont même les pierres ne parlent plus », écrivait *Ouest-France*, le 7 mars 2012, dans le cadre d'une série d'articles sur le cinquantième anniversaire des accords d'Évian. Pour autant, l'histoire de la cité des Ajoncs de Saint-Avé n'a pas été complètement engloutie.

Le 25 septembre 2018, une plaque,



L'inauguration, en septembre 2018, de la plaque rappelant la présence de familles de harkis à Saint-Avé (Morbihan), près de Vannes, à la cité des Ajoncs, aujourd'hui disparue. (PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE)

enfants qui ont grandi dans la cité et qui, finalement, préfèrent n'en garder que le meilleur. « Je pense que la cité a été une bonne passerelle vers l'intégration. Ma mère me parlait de la famille en Algérie. Mon père aussi racontait un peu. Il avait la nostalgie. Je garde de bons souvenirs de cette période. On vivait dans le partage, la solidarité. Les enseignants veillaient à ce que nous ne soyons pas insultés par les autres enfants mais nous nous soutenions aussi entre gamin des Ajoncs », confie à *Ouest-France* Mohammed, l'un de ces fils de harkis, à l'occasion de l'inauguration de la plaque du souvenir.

Preuve que ses parents ont réussi à prendre de nouvelles marques à Saint-Avé, ils firent construire, après le passage par la cité des Ajoncs, une maison dans la commune.

Didier GOURIN.

« C'est important de conserver la mémoire »

La cité des Ajoncs, inaugurée en 1964 à Saint-Avé (Morbihan), tout près de Vannes, pour accueillir une vingtaine de familles de harkis – ces Algériens qui avaient choisi de combattre dans les rangs de l'armée française –, n'existe plus. Elle a été détruite au début des années 1980.

Pour garder une trace de cette histoire, une plaque a déjà été inaugurée en 2018, près de son emplacement. Un panneau racontant cette histoire la complètera en septembre prochain. « C'est important de conserver la mémoire de l'accueil des harkis à Saint-Avé, une initiative solidaire et généreuse, et garder le souvenir des harkis qui s'étaient battus pour la France », explique Anne Gallo, maire de Saint-Avé. Elle pense aussi aux habitants de la commune, arrivés bien après la destruction de la cité, pour qu'ils connaissent aussi cette histoire.

« On n'oublie pas d'où on vient »

Akim Khouchef, 60 ans, chef de cuisine, a passé ses premières années de sa vie à la cité. « La mémoire est importante et tout le monde a une histoire. Cela n'a pas été aussi simple que cela mais j'ai appris la solidarité et à faire attention aux autres. On nous a tendu des mains », dit-il. Et ce n'est pas un hasard si il s'est fortement impliqué dans la vie associative vannetaise. Il a créé l'association des Cuisiniers solidaires et a aussi été l'un des fondateurs de l'Y-Collibri, un bar-restaurant associatif. « Pour moi, cette cité des Ajoncs, ce n'est pas du passé », glisse-t-il. « Il ne faut pas oublier. Ce fut notre petite Algérie ».

Marc Benmedjem insiste : « On n'oublie pas d'où on vient. La mémoire, c'est comme un grand livre plein de poussière. On va le reprendre, on le feuillette et il rappelle une histoire. »

« Peu de communes ont bien voulu accueillir des harkis. Il n'y a pas



« Ouest-France » du 15 juin 1964 : l'inauguration de la cité des Ajoncs à Saint-Avé. (PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE)

eu beaucoup. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque », rappelle aussi Marc Benmedjem, le président de la fédération régionale des harkis et rapatriés d'Afrique du Nord. Après la guerre d'Algérie, ses parents ont aussi pris la route de l'exil.

La commune de Saint-Avé fut la seule en Bretagne à organiser un tel accueil. « L'histoire est très importante pour les générations futures. Nos enfants et nos petits-enfants auront ces racines et ils connaîtront l'histoire de leurs parents », enchâssé-t-il. D'ailleurs, il n'a jamais hésité, lorsqu'on le lui a demandé, à parler à des scolaires de l'Algérie « en prenant son bâton de pèlerin ».

Marc Benmedjem insiste : « On n'oublie pas d'où on vient. La mémoire, c'est comme un grand livre plein de poussière. On va le reprendre, on le feuillette et il rappelle une histoire. »

D. G.

Questions

1- Quelles populations sont rapatriées en France depuis l'Algérie à partir de 1962 et pour quelles raisons ?

2- Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour leur accueil ?

3 – En Morbihan, quelle expérience originale est mise en place pour l'hébergement de familles de Harkis ?

4 – Comment la mémoire de cet épisode de l'histoire morbihannaise est-elle entretenue aujourd'hui ?
